

## MICHEL SAPIN MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@Min Finances

Paris, le 17 février 2015 N° 196

## Affaire TAPIE : Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, prend acte avec satisfaction de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris

Cet arrêt confirme que l'arbitrage relatif à la vente d'Adidas, par lequel M. Bernard TAPIE s'était vu octroyer une somme de 403 millions d'euros, a bien été rendu à la suite d'une fraude.

"Cet arrêt marque un tournant : en reconnaissant l'existence d'une fraude, la justice confirme le bien-fondé du choix d'attaquer cette sentence arbitrale, dans l'intérêt des contribuables", déclare Michel Sapin.

En vue de cette révision de l'arbitrage, l'Etat avait par ailleurs pris toutes les précautions utiles pour assurer le remboursement du trop-perçu, notamment en sollicitant des saisies conservatoires sur les biens de M. TAPIE et de plusieurs autres protagonistes du dossier.

La reconnaissance de la fraude par le juge civil jette enfin un éclairage neuf sur la procédure pénale ouverte pour escroquerie en bande organisée, dans laquelle l'Etat est partie civile.

**Contact presse**:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

